

Page de couverture de la fiche de données de sécurité

Version 3, 12.01.2021

Identification des produits:

Nom commercial du produit/désignation: Iffotol
Numéro d'enregistrement: 1905162
Utilisation prévue: AGENT MOUILLANT

Informations pour les utilisateurs concernant:

Rubrique 7

Classes de stockage
Classe de stockage: 10/12

Rubrique 8

MAK- valeurs:

| Nom | CAS | MAK- valeurs ml/m3 | MAK- valeurs mg/m3 | KZG- valeurs ml/m3 | KZG- valeurs mg/m3 |
|------------------|----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 2-Phenoxyethanol | 122-99-6 | 20 | 110 | 20 | 110 |

Vêtements de protection individuelle

Protection yeux
Norme CE: EN 166
Informations complémentaires : Voir FDS

Protection des mains
Norme CE: EN 374
Matière des gants : Nitrile
Informations complémentaires : Voir FDS

Rubrique 13

Gestion des déchets

VeVA-Code: 20 01 17 [S]
Description: Produits chimiques de photographie

Filière d'élimination:

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

Emballage:

VeVA-Code: 15 01 02

Description: Emballages en matières plastiques

Filière d'élimination:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

Rubrique 15

Classe risque aquatique

Classe: B

ILFORD PHOTO

HARMAN technology Ltd

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

lffotol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|------------------------|---------|
| Nom du produit | lffotol |
| Numéro du produit | 1905162 |
| Identification interne | 10256 |
| Taille du récipient | 1 Litre |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Utilisations identifiées | AGENT MOUILLANT |
|--------------------------|-----------------|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Distributeurs
France: Lumière Imaging France SAS,
Tour Suisse, 1 Boulevard Vivier Merle,
F-69443 Lyon Cedex 3. Tel: +33 4 26 29 85 53

Belgique, Suisse: H. De Beukelaer – powered by LE BON IMAGE
Gesellschaft für Imaging-Systeme und Zubehör mbH
Boomsesteenweg 77, B-2630 Aartselaar, Belgique.
Tel: +32(0) 3 870 59 00.
www.bon-image.com e-mail: info@debeukelaer.be

Importateurs Suisses:
Engelberger AG - Achereggstrasse 11- 6362 Stansstad - +41 41.619.70.70 -
info@engelberger.ch
Schöni Imaging - Friedhofweg 4 - 3303 Jegenstorf - +41 31.511.31.41 -info@schoeni-
imaging.ch
Wahl Distribution AG- Werdenstrasse 72 - 9472 Grabs - +41 81.373.00.00 -info@wahl.ch

Personne à contacter

France: Contacter Distributeur, email: info@lumiere-imaging.fr
Belgique: Contacter Distributeur, email: info@debeukelaer.be
Suisse: Contacter Distributeur, email: info@engelberger.ch; info@schoeni-imaging.ch;
info@wahl.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--------------------------|--|
| Numéro d'appel d'urgence | France: En cas d'urgence, contactez l'organisme Orfila au 01 45 42 59 59 Belgique: Centre Antipoisons, Tél: 070 245245 Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel: 145, Fax: 01 252 8833, E-mail: stic@access.ch, Internet: www.toxi.ch |
|--------------------------|--|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

| | |
|-------------------|------------|
| Dangers physiques | Non Classé |
|-------------------|------------|

Ifotol

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Aucunes informations disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|--------------------------------|------------------|
| isotridécanol, éthoxylé | < 2.5% |
| Numéro CAS: 9043-30-5 | |
| Classification | |
| Acute Tox. 4 - H302 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | |
| 2-PHÉNOXYÉTHANOL | < 1.5% |
| Numéro CAS: 122-99-6 | |
| Numéro CE: 204-589-7 | |
| Classification | |
| Acute Tox. 4 - H302 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ifotol

| | |
|-------------------------|--|
| Contact cutané | Placer la victime hors de la source de contamination. Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |
| Contact oculaire | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|--|
| Inhalation | Aucun symptôme particulier connu. |
| Ingestion | Aucun symptôme particulier connu. |
| Contact cutané | Peut provoquer une irritation cutanée. |
| Contact oculaire | Ce produit est sévèrement irritant. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Aucune recommandation particulière. |
|------------------------------------|-------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
|---------------------------------------|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers particuliers | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie | Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. |
| Equipements de protection particuliers pour les pompiers | Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants. Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Éviter le contact avec les yeux. |
|----------------------------------|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. |
|--|--|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | Déversements mineurs: Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. |
|------------------------------|---|

Ifotol

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Lire et suivre les recommandations du producteur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Conseils de stockage pour assurer que le produit reste dans un état utilisable tout au long de sa durée de vie déterminé: Stocker à des températures supérieures à 0°C. Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire Aucune protection respiratoire n'est requise.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide limpide.

Couleur Incolore.

Odeur Pas d'odeur caractéristique.

pH pH (solution concentrée): 7

Ifotol

| | |
|--|---------------------|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100°C @ |
| Densité relative | ~ 0.999 @ 20°C |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |

9.2. Autres informations

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Autres informations | Non disponible. |
|----------------------------|-----------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|-------------------|--|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|-------------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|---------------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage prescrites. Pas de risques particuliers de stabilité. |
|---------------------------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|---|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. |
|---|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|----------------------------|---|
| Conditions à éviter | Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. |
|----------------------------|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|-------------------------------|---|
| Matières incompatibles | Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse. |
|-------------------------------|---|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--|
| Produits de décomposition dangereux | Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. |
|--|--|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------|---|
| Effets toxicologiques | Les effets sur la santé de cette préparation chimique n'ont pas été testés. Les effets cités, liés à une exposition, sont basés sur les connaissances actuelles de chaque composant constituant le mélange. |
|------------------------------|---|

Toxicité aiguë - orale

| | |
|--------------------------|-----------|
| ETA orale (mg/kg) | 19 808,08 |
|--------------------------|-----------|

| | |
|--|---|
| Inhalation | Pas de danger spécifique pour la santé connu. |
| Ingestion | Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident. |
| Contact cutané | Peut provoquer une irritation cutanée. |
| Contact oculaire | Ce produit est sévèrement irritant. |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible. |
| Voie d'exposition | Contact cutané et/ou oculaire. Ingestion |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ifotol

Toxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Les solutions non employées ou usées peuvent être rejetées au collecteur SI la législation locale l'autorise. Consulter les autorités locales pour avis. Les solutions usées peuvent nécessiter un traitement avant rejet. Consulter les autorités locales avant de rejeter toute solution usée au collecteur. Ne pas rejeter dans une fosse septique. Les solutions usées ne pouvant pas être rejetées au collecteur doivent être confiées à une entreprise de traitement spécialisée.

Classe déchet 090199

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Etiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Ifotol

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Décision de la Commission 2000/532/CE amendée par la décision 2001/118/CE établissant une liste de déchets et de déchets dangereux en application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets et de la directive 91/689/CEE et amendements relative aux déchets dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Voir le document annexé: Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)[= Safe Use of Mixtures Information (SUMI)]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT BASEES SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES A LA DATE INDIQUEE ET SONT FOURNIES DE BONNE FOI PAR HARMAN TECHNOLOGY. TOUTE FORME DE GARANTIE FORMELLE OU IMPLICITE, VIS A VIS DE CES INFORMATIONS, EST TOUTEFOIS EXCLUE. N'UTILISER CES RENSEIGNEMENTS QU'EN COMPLEMENT D'AUTRES INFORMATIONS ET S'ASSURER QUE L'ENSEMBLE DES DONNEES PERMET D'EMPLOYER ET D'ELIMINER CORRECTEMENT LE PRODUIT SANS RISQUES POUR LA SANTE ET LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES CLIENTS.

Références littéraires clés et sources de données European Photographic Chemical Industry Code of Practice For Classification And Labelling

Publié par Dr Trevor Rhodes Tel: +44(0)1565 650000, email: trevor.rhodes@harmantechnology.com

Date de révision 12/01/2021

Révision 3

Remplace la date 25/08/2017

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation professionnelle)

Limitation de responsabilités

Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

| | |
|-------------------------------|--|
| Durée maximale | 1 heure par jour pour la dilution des concentrés liquides ou la dissolution des poudres (le cas échéant). 1 heure par jour pour les activités de mélange et élimination. 6 heures par jour pour l'application (= traitement). |
| Fréquence d'exposition | Dissolution des poudres : 25 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 50 jours par an. |
| État physique | Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle. |
| Conditions du procédé | Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation régulée de bon niveau (10 à 15 changements d'air par heure). Maintenir les émissions au-dessous des limites d'exposition au travail en ce qui concerne les ingrédients précisés à la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail. |

Mesures de gestion des risques

| | |
|---|--|
| Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé | Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Aucun matériel de protection des voies respiratoires ne devrait s'avérer nécessaire lorsque les conditions opérationnelles sont normales, à condition qu'il y ait une ventilation adéquate. Il est recommandé de prévoir un poste de lavage des yeux et des douches de secours. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut former les employés aux activités correctes d'utilisation et entretien de chaque équipement de protection individuelle. |
|---|--|



Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Utiliser des pratiques de qualité en matière d'hygiène et de sécurité.
Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.
S'assurer que les interventions de ramassage et élimination sont confiées à une entreprise appropriée et licenciée de manutention des déchets.
Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

PW-Utilisation largement répandue par des employés professionnels.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC8b-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui sont spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit. Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

La Section 8 de la fiche de données de sécurité indique les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles se base l'évaluation d'exposition.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.

Informations sur la sécurité d'utilisation des mélanges (ISUM)

Phototraitement faisant appel à des solutions à base de concentrés liquides ou poudreux : traitement manuel (utilisation par le consommateur)

Limitation de responsabilités


Ce document ISUM est de type générique et communique les conditions d'utilisation sans danger d'un produit, en conformité avec la réglementation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sans danger d'un produit et non pas sur les caractéristiques spécifiques de ce dernier. Lorsqu'un importateur ou un formulateur ajoute ces ISUM à la fiche de données de sécurité d'un produit, il déclare en fait que ce mélange peut s'utiliser sans danger, à condition de respecter les consignes ci-dessous.

Conformément à la législation sur la santé et l'hygiène au travail, un employeur se doit de communiquer à ses employés des renseignements pertinents sur l'utilisation de chaque produit. Lors de la préparation de consignes sur les lieux de travail destinées à des employés, il faut toujours envisager des fiches ISUM de concert avec la fiche de données de sécurité et l'étiquette du produit concerné. La Section 8 de la fiche de données de sécurité donne les valeurs «Dose dérivée sans effet» (DNEL) et «Concentration prévisible sans effet» (PNEC) qui sont tirées de l'évaluation de la sécurité chimique. Les numéros d'enregistrement REACH, le cas échéant, complètent une fiche élargie de données de sécurité d'un produit.

Conditions opérationnelles

| | |
|------------------------|--|
| Maximum duration | 15 minutes par jour pour la dissolution des poudres (le cas échéant). 15 minutes par jour pour les activités de mélange et élimination. 4 heures par jour pour l'application (= traitement). |
| Fréquence d'exposition | Dissolution des poudres : 12 jours par an. Dilution des liquides et toutes les autres activités : 25 jours par an. |
| État physique | Livré : liquide concentré ou poudre concentrée. Utilisation après préparation : solution aqueuse à la concentration opérationnelle. |
| Conditions du procédé | Utilisations aux températures ambiantes. Fourniture d'une ventilation de bon niveau. Éviter tout contact direct. Effectuer un nettoyage périodique du matériel et de la zone de travail. |

Mesures de gestion des risques

| | |
|--|--|
| Conditions et mesures liées à l'équipement de protection individuelle, à l'hygiène et aux évaluations de santé | Porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Porter des gants de type approprié qui résistent aux agents chimiques : consulter la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Porter une blouse de laboratoire ou une combinaison. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières (lors de la manutention des poudres), les brumes et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
| |  |

Bons conseils pratiques

Utiliser un équipement de protection individuelle selon le cas.
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Utiliser uniquement en présence d'une ventilation adéquate.
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.



Mesures écologiques

Éviter tout déversement de ce produit dans les égouts ou les circuits d'alimentation en eau.

Se débarrasser des déchets en respectant les réglementations environnementales locales, régionales, nationales et fédérales.

Descripteurs d'utilisation

C-Utilisation par des consommateurs.

SU7-Impression et reproduction de médias enregistrés.

PC30-Produits photochimiques.

PROC5-Mélange et mixage dans le cadre de procédés à lots.

PROC8a-Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations qui ne sont pas spécialisées.

PROC13-Traitement d'articles par immersion et versement.

ERC8a-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication non-réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

ERC8b-Utilisation largement répandue d'un adjuvant de fabrication réactif (sans inclusion dans ou sur l'article, en intérieur).

Informations supplémentaires sur la composition du produit

La Section 2 de la fiche de données de sécurité et l'étiquette indiquent la classification de ce mélange, tel qu'il est fourni.

Consulter la Section 3 de la fiche de données de sécurité pour obtenir des informations sur la composition de ce produit.

Il convient de noter que ces informations vont porter sur le concentré qui est fourni et qui servira à créer la solution ayant la « concentration opérationnelle » requise.

Ce produit peut contenir des ingrédients sensibilisants qui risquent de provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

La Section 2 de la fiche de données de sécurité mentionne ces ingrédients, suivant besoin.